

# Sommaire

p. 3

Le mot du Maire

L'état civil

p. 4

p. 5 à 6

Les travaux 2015

Les projets 2016

p. 7 à 9

p. 10 à 11

Le budget 2015

Intercommunalité

p. 12 à 14

p. 15 à 21

La vie associative

Actualités

p. 22 à 29



## Le Mot du Maire

Dans le bulletin municipal de l'an dernier j'avais évoqué les tristes attentats de janvier.

Hélas ces barbares, qui ne sont pas des êtres humains, ont récidivé. Le bilan est beaucoup plus lourd :

130 victimes innocentes pour la plupart jeunes et de toutes confessions religieuses. Une pensée s'impose pour eux, pour, leurs familles, les blessés et rescapés dont les cicatrices seront très longues à se refermer.

2015 a été une année d'élections :

- Les élections départementales pour désigner les deux conseillers départementaux représentant désormais le grand canton de Rochechouart avec ses 17 000 habitants.
- Les élections régionales avec seulement 24 élus sur 183 pour représenter l'ancien Limousin dans ce vaste territoire regroupant également les régions Poitou-Charentes et l'Aquitaine.

Les réformes territoriales continuent avec la fusion, qui sera vraisemblablement imposée par l'Etat, de notre communauté de communes avec celle de la Vallée de la Gorre (canton de St Laurent-sur-Gorre).

Le conseil municipal a voté contre cette fusion à une très grande majorité. Il considère que c'est l'accélération de la disparation des communes en 2020 ; Champsac n'aura plus qu'un représentant sur les 30 de la future communauté représentant 16 communes.

L'Etat et ses technocrates ont déjà tout « ficelé » pour aider à développer et tout concentrer dans les centres bourgs qui seront en fait les 4 ou 5 communes les plus importantes de la future communauté :

- Aide pour le développement économique, la rénovation de l'habitat et l'aménagement des bourgs.
- Mise en place de regroupements pédagogiques intercommunaux pour y regrouper les écoliers au détriment des petites écoles communales.
- Favoriser le maintien et l'installation des commerces et services à la population.

En fait, l'Etat et l'Europe auront enfin atteint leurs objectifs : imposer dès 2020 leurs réformes visant à faire des petites communes rurales de futures communes déléguées avec un représentant et un nombre d'ex-conseillers municipaux certainement très limité.

Je suis extrêmement déçu du peu de mobilisation des élus ruraux et de l'indifférence de nos parlementaires. Heureusement, il y a des bonnes nouvelles qui aident à maintenir le minimum de motivation :

- Notre population qui a augmenté de 73 habitants entre 2008 et 2013 (+ 12 %).
- La baisse des dotations de l'Etat qui a été, en partie, atténuée par la dotation de solidarité rurale et l'augmentation de la population.
- Le potentiel fiscal qui augmente régulièrement grâce aux nouvelles constructions en particulier les nouvelles habitations.

Ces baromètres nous permettent de toujours investir pour le développement et le bien-être de tous.

Pour terminer je voudrais remercier au nom du conseil municipal, ceux qui œuvrent pour le développement et le bon fonctionnement de notre commune :

- Nos artisans et commerçants très nombreux pour une petite commune comme la nôtre.
- Nos petites et moyennes entreprises toujours très dynamiques.
- Nos associations avec ce lien indispensable pour la population.
- Notre personnel communal et nos enseignants toujours aussi compétents pour l'éducation de nos enfants.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne année 2016 pleine d'espoir et particulièrement une très bonne santé avec une pensée particulière pour ceux qui font face à la solitude, à la maladie et à la précarité.

Guy BAUDRIER

# Etat Civil 2015

## NAISSANCES

Louna SQUINAZI DA FONSECA née le 8 février 2015 à Limoges (87)

Antoine, Gérard, Jean-Pierre POUYADOUX FOUGERAT né le 28 février 2015 à Limoges (87)

Léonie, Anna JUHEL SAVIGNAT née le 7 mars 2015 à Limoges (87)

Agathe, Maud, Reine VALLADE née le 16 juin 2015 à Saint-Junien (87)

Lucie, Jade, Lyli ASTIER née le 27 août 2015 à Limoges (87)

Lucia, Yvonne, Prudence LONGERAS née le 21 octobre 2015 à Limoges (87)

## MARIAGES

Gaëlle Laetitia CHABEZ & Dimitri Gaëtan RANGER le 12 septembre 2015

Martine PEIFFERT & Olivier André Louis COTTENET le 31 octobre 2015

## DECES

Adrienne AYMARD veuve LATHIERE décédée le 2 janvier 2015

Simonne, Joséphine, Louise, Odette CADEAU veuve GROSBOIS décédée le 5 janvier 2015

Marie, Gabrielle ANDREAUX veuve ARNEODO décédée le 11 février 2015

Jean-Marie, André, Louis MAISONHAUTE décédé le 30 avril 2015

Marie-Louise RALOGÉ veuve VEYRIER décédée le 2 juillet 2015

Béatrice, Marie HUNEBELLE épouse DELOUIS décédée le 17 juillet 2015

Noël, Régis, Albert SABOURDY décédé le 9 août 2015

Marie, Angèle FAYE veuve VEYRIER décédée le 10 août 2015

Marguerite, Marie, Angèle MERET veuve PAULIOUT décédée le 30 août 2015

Yvonne FREDON veuve GUILLOUT décédée le 26 décembre 2015

## Les travaux réalisés en 2015

### *Réhabilitation des réseaux d'assainissement du bourg et évacuation des eaux pluviales parasites (2ème tranche)*

Montant 65 000 € HT

Subventionné à 65 % par le Conseil départemental et l'agence de bassin Loire-Bretagne.

### *Réfection du parking côté entrée mairie*

Montant 10 500 € HT

Subvention Conseil départemental à 50 %  
Le chantier y inclus la séparation des eaux pluviales et usées, dans la cour de l'école, des logements communaux, de la cantine et des WC.

### *Changement des volets des logements et de la salle informatique au niveau de l'ancienne mairie*

Montant 15 000 € HT subventionné à 50 % par le Conseil départemental et l'Etat (DETR)

Un reliquat dû à un devis inférieur aux prévisions conjugué avec des fonds propres de la commune a permis de changer les volets de la façade côté rue des logements du Presbytère.

### *Grosses réparations de la voirie communale*

La voie communale de Soudevieille à Chandos a été revêtue dans sa totalité.

Montant des travaux : 30 000 HT

Subvention : 50 % du Conseil départemental

### *Aménagement de sécurité au niveau du carrefour de la rue de l'Ecole et de la route de la Haute-Barrière*

Montant des travaux : 75 000 € HT subventionné



à 50 % par le Conseil départemental dans le cadre des amendes de Police. Ces travaux ont permis de démolir deux ruines (l'ancienne grange de Mme Devigne et l'ancienne maison Grumel) qui ont complètement changé l'aspect du bourg dans ce secteur pour le rendre très agréable.



*Aménagement du chemin rural de Pressouéras à Chez Elie et du chemin rural de Pressouéras au Paradis (non terminé à ce jour)*

Montant des travaux : 12 000 HT

Subvention : 50 % du Conseil départemental

Le chemin de Pressouéras à chez Elie n'est pas terminé à ce jour.

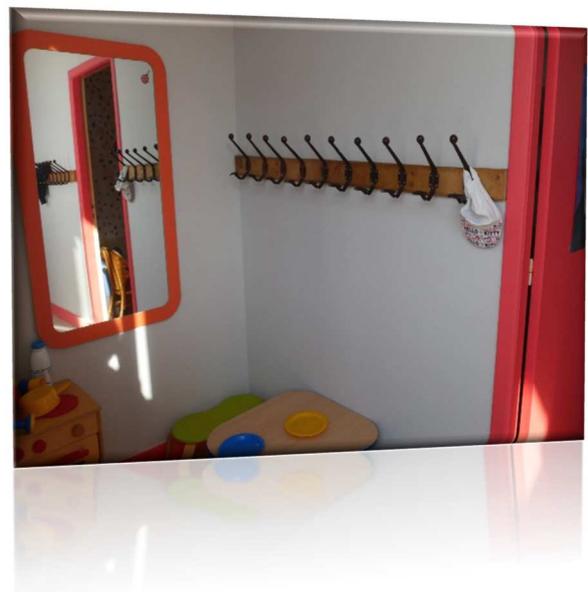
*Autres travaux réalisés sans les aides du Conseil départemental ou de l'Etat*

Nettoyage des trottoirs en béton désactivé et de la façade du mur soutenant le parking des logements de l'ancien presbytère (fait en régie par les employés communaux).

- Plantations du parking face à la Mairie (fait en régie par les employés communaux)
- Réfection d'un logement au Presbytère
- Réfection des peintures de la cantine scolaire (2 400 € HT)



- Chauffage dans les logements du Presbytère : des convecteurs électriques adaptés ont été mis en place pour avoir des consommations d'énergie raisonnables (8 500 € HT).



## Les travaux prévus en 2016

### Aménagement de bordures et trottoir à l'entrée du bourg côté

#### Pageas

Ces travaux ont été prévus pour 2015 mais ont été reportés. Montant 35 000 € HT subventionné à 50 % par le Conseil départemental.

### Extension du cimetière : 1<sup>ère</sup> tranche

Montant 40 000 € HT

Subvention Conseil dép : 30 %

Subvention Etat (DETR) : 25 %

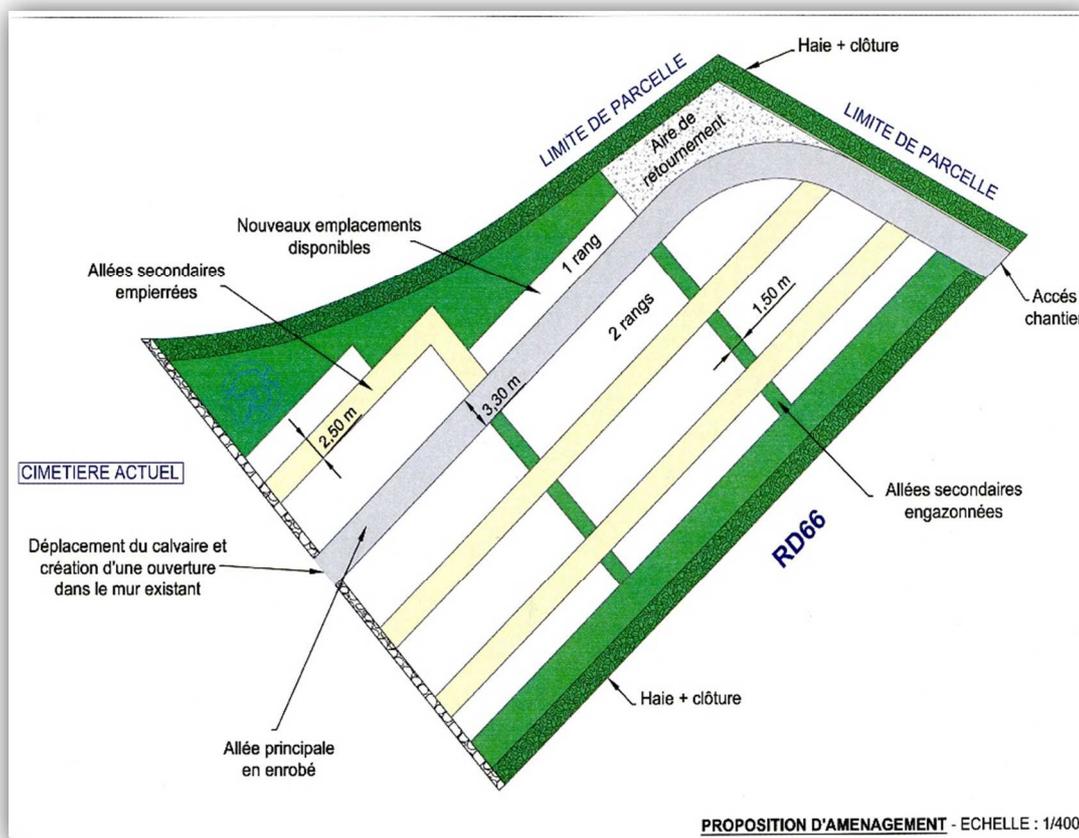
La commune a acquis en 2015 le terrain, attenant au cimetière actuel, appartenant à la famille Duthier.

### Construction d'une station de métrologie

Au niveau du déversoir d'orage de l'ancien décanteur digesteur avant la station d'épuration. Montant des travaux 28 000 € HT subventionnée à 80 % par le Conseil départemental et l'agence de Bassin.

Cet ouvrage est destiné à mesurer le volume et la turbidité (taux de pollution) des eaux rejetées dans les fossés lors des orages. Ces mesures définiront la nécessité ou pas de réaliser un bassin traitant les effluents avant rejet.

Ces travaux également prévus en 2015 ont été reportés.



## Aménagement de sécurité dans la traverse du bourg avec zone 30 pour ralentir la vitesse des usagers

Montant de l'opération : 96 000 € HT

Subvention : 50 % du Conseil départemental dans le cadre des CTD et des amendes de police.

En plus de réduire la vitesse, ces travaux vont permettre de mettre aux normes l'accessibilité aux commerces pour les personnes à mobilité réduite et handicapées, puisque cela est devenu obligatoire.

Ces travaux de ralentissement de vitesse verront la conception d'un étranglement au niveau de l'immeuble Delhoume par la construction d'une fontaine au même emplacement que l'ancienne (aide du ministère de l'Intérieur).

## Grosses réparations de la voirie communale

Fin du programme de 2015 (VC de Lépinas) et 1<sup>ère</sup> tranche 2016. Montant des travaux 40 000 € HT. Subvention du Conseil départemental à 50 %.

Les voies communales concernées sont :

- Entre Bramefort et Mazardy
- La route des Farges
- La route de la Courrière (entre celles du Mazet et de Pressouéras)
- La grange du Verdier
- Le lotissement Boismartin (parking et accès Bouchet + Denys)

Ces travaux s'étaleront sur 2 ans avec une tranche complémentaire subventionnée en 2017.

## Mise en accessibilité des sanitaires de la salle des fêtes

Montant 3 700 € HT subvention 40 % du Conseil départemental.

## Eclairage public

Etude pour suppression ou diminution de l'éclairage pendant la nuit, pour mise en œuvre en 2017.



## Autres travaux divers prévus, suivant nos possibilités financières :

- La réfection du logement au rez-de-chaussée du Presbytère et l'isolation des combles.
- La construction d'un toit sur les WC publics extérieur et le carrelage dans les sanitaires.
- La construction d'une « barge » dans l'ancienne grange Devigne qui sert désormais pour le stockage du matériel des employés communaux.

# Autres informations

## ✧ La carte communale

La deuxième révision a permis l'élaboration d'un nouveau document d'urbanisme approuvé par le Préfet et le Conseil municipal début 2015.

La prochaine révision se déroulera dans le cadre d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui, s'il y a fusion avec la vallée de la Gorre, ne pourra être applicable avant 2020 dans le meilleur des cas.

Information très importante : la loi ALLUR votée en 2014 pour la protection des espaces agricoles impose désormais de retirer de la carte les terrains rendus constructibles et sur lesquels aucun projet n'a été réalisé passé le délai de 9 ans au maximum. Je pense à ce sujet avoir donnée l'information à maintes reprises. Donc lors de la prochaine révision du PLU intercommunale, courant 2018-2019, ces parcelles perdront d'office leur constructibilité.

## ✧ La communauté de communes des Feuillardiers

L'avis du Conseil municipal pour la fusion avec la vallée de la Gorre a été à une très large majorité défavorable pour mes raisons évoquées précédemment.

✧ **Le SPANC :** les contrôles des assainissements autonomes ont démarré dès mi-février. Je tiens à préciser que de nombreux administrés ont assisté à la réunion publique organisée à cet effet le 3 novembre 2015.

Si problème n'hésitez pas contacter la technicienne de la communauté de communes ou moi-même. Il vous est demandé de lui réserver le meilleur accueil lors de la visite de vos installations. Vous serez prévenu par courrier de la date de passage.

## ✧ La desserte Internet

Dans les zones blanches la desserte a été terminée en milieu d'année en particulier dans le secteur de Chandean et Les Mottes.

## ✧ Les ordures ménagères

Le planning de collecte des ordures ménagères change à **partir du 1<sup>er</sup> FEVRIER 2016** : le ramassage se fera une fois par semaine **les jeudis matin**.

## *Des nouvelles de la voie verte*

Le SIVU des Hauts de Tardoire regroupant les communes de Champagnac-La-Rivière, Châlus, Champsac et Oradour-sur-Vayres ne ménage pas ses efforts pour faire et satisfaire au mieux ceux qui l'empruntent. Les communes d'Oradour-sur-Vayres, Champsac et Châlus ont réalisé, à leur charge, des équipements très appréciables pour l'aménagement de la voie :

- Cheminement adapté aux personnes à mobilité réduite entre l'office de tourisme et le démarrage de la voie à Oradour-sur-Vayres.
- Parking à la gare de Champsac.
- Scénographie dans l'ancienne gare de Châlus.

La maison garde barrière à Champsac a vu ses façades entièrement rénovées ainsi que la pose des menuiseries PVC. Ce bâtiment va être désormais aménagé intérieurement pour l'accueil du public et y installer le futur siège social du SIVU. Bonne nouvelle : les aides Région, Etat, Département sont octroyées depuis peu.

# Budget 2015

## SECTION D' EXPLOITATION

### Dépenses

**803.944,00 €**

<b>Charges à caractère général</b>	196 585,00	24,45%
Energie-électricité- fioul-carburant	21 000,00	
Fournitures administratives	2 500,00	
Fournitures scolaires	4 500,00	
Entretien, réparations biens immobiliers	19 000,00	
Alimentation cantine	20 500,00	
Fournitures d'entretien	5 000,00	
Primes d'assurances	11 500,00	
Timbres – télécommunications	6 200,00	
Fêtes et cérémonies	9 611,00	

<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	301 602,00	37,52%
salaires + cotisations		

<b>CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	73 710,00	9,17%
Contingent service incendie	10 838,00	
Indemnités maire et adjoints	30 500,00	
Participations obligatoires	19 272,00	
Subventions associations	5 500,00	

<b>CHARGES FINANCIERES</b>	27 162,00	3,38%
----------------------------	-----------	-------

intérêts des emprunts	26 812,00	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	2 200,00	27,00%

Virement Section Investissement excédent de fonctionnement disponible	194 883,00	24,24%
--	------------	--------

### Recettes

**803.944,00 €**

<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>421 405,00</b>	<b>52,42%</b>
Contributions directes	293 167,00	
Taxe Additionnelle	10 000,00	
Compensation CC Feuillardiers	111 238,00	

<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS &amp; PARTICIPATIONS</b>	<b>197 160,00</b>	<b>24,52%</b>
D.G.F –DSR-DGD/ Etat	174 162,00	
Compensation Etat	22 938,00	

<b>VENTE DE PRODUITS, PRESTATIONS</b>	<b>23 250,00</b>	<b>2,89%</b>
<i>cimetière, cantine, transport, piscine, garderie</i>	22 850,00	

<b>AUTRES PRODUITS DES GESTION</b>	<b>28 000,00</b>	<b>3,48%</b>
revenus des immeubles	28 000,00	

<b>RESULTAT REPORTE N-1</b>	<b>134 129,00</b>	<b>16,68%</b>
-----------------------------	-------------------	---------------

## SYMBA Bandiat-Tardoire

### (Syndicat Mixte des bassins Bandiat-Tardoire)

Les nombreux cours d'eau et zones humides de notre territoire sont une véritable richesse que nous négligeons trop souvent. Cependant, ce patrimoine naturel qu'est l'eau douce a une importance capitale pour l'homme et l'ensemble des espèces existantes.

Notre syndicat a pour mission de concilier la préservation de cette ressource et les activités humaines présentes.

Soutenu par de nombreux partenaires, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Conseil Régional du Limousin et le PNR Périgord-Limousin, le Syndicat intervient sur l'intégralité du linéaire de la Tardoire depuis sa source à sa sortie du département. Les communes adhérentes sont au nombre de quatorze : Pageas, Châlus, Champsac, Champagnac la Rivière, Oradour sur Vayres, Cussac, Saint-Bazile, Saint-Mathieu, Maisonnais sur Tardoire, Chéronnac, Les Salles Lavauguyon, La Chapelle Montbrandeix, Pensol et Marval. Outre la Tardoire et le Bandiat, de nombreux cours d'eau prennent source sur notre secteur comme la Colle, le Trieux, et on l'oublie bien souvent, la Charente.

Le rôle du syndicat est triple :

- Réaliser un diagnostic des 250 km de rivières et mettre en évidence les éventuels dysfonctionnements : embâcles, envasement, pollution, plantes invasives...
- Proposer des solutions et conseiller les riverains, les propriétaires et les élus. Obtenir de tous que la préservation de cet environnement ne soit pas ressentie comme une obligation mais comme une nécessité.
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur la sauvegarde et la protection de la ressource en eau et de l'environnement.



En 2016, les travaux sur le plan d'eau de la Monnerie vont débuter. La première étape est la constitution des dossiers réglementaires et leur instruction par les services de l'état (DDT 87). Le syndicat a recruté un maître d'œuvre

afin d'assurer la réalisation de ces dossiers et le suivi des travaux.

Le syndicat portera également une étude sur les principaux ouvrages jalonnant la

Tardoire. Des contacts seront pris avec les différents propriétaires afin de leur apporter une aide pour la mise aux normes de leur installation. En effet, les nouveaux classements des cours d'eau (Liste 1/Liste 2) imposent aux propriétaires d'assurer la continuité écologique sur leur ouvrage (continuité piscicole et sédimentaire).

Enfin, le syndicat travaille actuellement avec le PNR Périgord-Limousin pour mettre en place des mesures agro-environnementales (MAE) sur le Bandiat. Ces mesures permettraient de préserver les zones humides inféodées aux milieux aquatiques.

Si vous souhaitez des informations complémentaires, n'hésitez pas à prendre contact au siège du Syndicat sur le site de La Monnerie à Cussac.

Président : Richard Simonneau  
Technicienne de rivière :  
Anne-Laure Parcollet

Téléphone 05.55.70.27.31 / 06.38.84.49.72

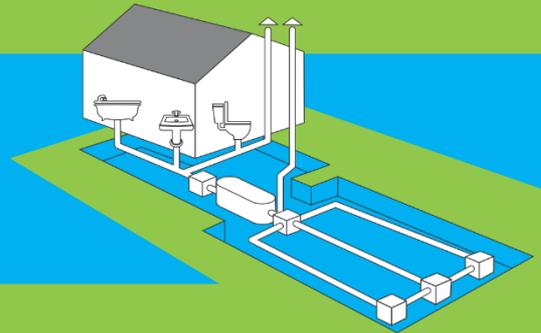
Mail : [syndicat.tardoire@orange.fr](mailto:syndicat.tardoire@orange.fr)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES FEUILLARDIERS

# SPANC

## Service public d'assainissement non collectif



**Rendu obligatoire** par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le contrôle des installations d'assainissement non collectif est un véritable enjeu pour la salubrité publique et la préservation de l'environnement. En effet, il permet de vérifier que l'assainissement assure l'évacuation et le traitement des eaux usées en minimisant les risques pour la santé et l'environnement.

Chacune des 10 communes de la communauté de communes fera l'objet d'une campagne de vérification des installations individuelles. **Celle-ci s'étalera sur 10 ans.** Les visites débuteront en décembre 2015 en commençant par la commune de Champsac puis celle d'Oradour sur Vayres (début 2017). Une réunion publique sera organisée dans chaque commune juste avant le début des contrôles sur leur territoire.

**Vous n'êtes pas concerné si vous êtes raccordé ou devez l'être à un système d'assainissement collectif communal « tout-à-l'égout ».**

**Vous êtes concerné :**

- **Si vous faites construire ou réhabilitez une maison** qui ne peut être raccordée au réseau d'assainissement collectif. Vous devez alors mettre en place une installation d'assainissement non collectif. Le technicien du SPANC pourra intervenir pour vous conseiller sur la conception et l'implantation du système que vous envisagez d'installer. Au cours des travaux, des visites permettront de contrôler la réalisation avant le recouvrement des ouvrages. (70 euros pour le conseil à la conception, 110 euros à la validation des travaux effectués).

- **Si vous vendez votre maison**, un contrôle de conformité réalisé par le service vous sera demandé par le notaire. (diagnostic vente : 150 euros)

- **Si vous disposez d'une installation existante non collective** (« fosse septique »), le technicien du SPANC viendra la vérifier et vous conseiller si des opérations de mise aux normes sont nécessaires. Vous pouvez également demander des conseils pour l'entretien de votre installation. En cas de travaux, vous aurez un délai de 4 à 6 ans pour les réaliser. Ces prestations donnent lieu à une redevance de 10 euros/an prélevée sur votre facture d'eau.

**Pour plus de renseignements :**  
**Service SPANC des Feuillardiers**  
**de 8h00 à 12h00 - 13h00 à 16h00**  
**La Monnerie - 87150 CUSSAC**  
**spanc@feueillardiers.com**

**Office de tourisme du pays des Feuillardiers :** ouvert toute l'année.  
05 55 78 22 21 - tourisme@feueillardiers.com  
www.ot-feueillardiers-perigordlimousin.com  
Oradour sur Vayres

### Maison de retraite et résidence services.

3, rue du Fromental 87150 Cussac  
Pour tous renseignements : 05 55 70 91 54

### Horaires des bibliothèques

**Lundi :** 9h30 - 12h30 à Oradour,  
**Mardi :** 9h - 12h30 à Marval, 9h30 - 12h30 à Oradour, 14h30 - 17h30 à St Mathieu.  
**Mercredi :** 14h30 - 17h30 à Oradour.  
**Vendredi :** 14h30 - 17h30 à Oradour.  
**Samedi :** 9h30 - 12h30 à St-Mathieu, 9h - 12h30 à Marval, 14h30 - 17h30 à Cussac et à Oradour.

**Bibliothèque de Cussac** est fermée pour travaux jusqu'au printemps 2016

**Bibliothèque de Marval** - tél. 05 44 22 97 19

**Bibliothèque d'Oradour-sur-Vayres** - tél. 05 55 78 14 37

**Bibliothèque de Saint-Mathieu** - tél. 05 55 09 81 44

Consultation et réservation sur le catalogue en ligne  
www.bibli-feueillardiers.fr

bibli@feueillardiers.com

### Service enfance - jeunesse guichet des familles

La Monnerie - 87150 Cussac

*Vous êtes à la recherche d'un mode de garde ou d'accueil pour vos enfants de 0 à 14 ans ?*

Lundi et mardi de 9h00 à 17h00 - Sur rdv mercredi, jeudi et vendredi.

Tél. 05 55 70 02 28 / 06 77 50 16 53

admin-enfancejeunesse@feueillardiers.com

**Lieu d'accueil enfants parents (LAEP)** Saint-Mathieu

**Relais assistantes maternelles (RAM)** Champsac

**Micro crèche** Cussac

**Accueil de loisirs 3-12 ans** Maisonnais sur Tardoire

**Jeun's Club** (adolescents) Oradour sur Vayres

### Service ordures ménagères

la Monnerie 87150 Cussac - Bureau ouvert le mercredi de 9h

à 12h et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

05 55 78 10 12 - om@feueillardiers.

### Ouverture des déchetteries

Le matin de 9h à 12h30 à Oradour-sur-Vayres.

L'après-midi de 14h à 17h30 à Saint Mathieu.

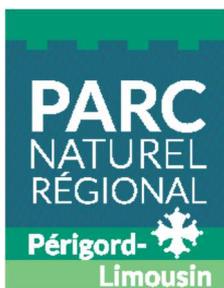
du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre :

du lundi au samedi sauf fermeture le mardi.

du 1<sup>er</sup> novembre au 28 février :

du lundi au samedi sauf fermeture le mardi et jeudi.





Le Parc naturel régional Périgord – Limousin, c'est la diversité des paysages, c'est la forte valeur de son patrimoine naturel, c'est la variété de ses productions. Le Parc abrite 30 000 habitations construites en majorité avant la Première guerre mondiale qui représentent son Patrimoine bâti ! Ce bâti ancien possède de nombreux avantages : intégration harmonieuse dans l'environnement, durabilité, esthétique de l'habitat.

### Des outils au service des habitants du territoire



Vous souhaitez restaurer votre maison en pierre comme à son origine ? Vous voulez réduire votre consommation d'énergie et

gagner en confort ? Les chargés de mission du Parc naturel régional Périgord-Limousin sont à votre écoute et vous aident dans votre projet et vos démarches de travaux.

En effet, le Parc est partenaire de la Fondation du Patrimoine depuis 2012, et à ce titre, se fait le relais des actions de cet organisme national, qui œuvre à la promotion, la sauvegarde, la conservation et la mise en valeur du patrimoine.

De plus, le Parc anime un Espace Info → Énergie depuis novembre 2000. Cette mission permet aux particuliers de bénéficier d'un accompagnement personnalisé en matière d'économies d'énergie au quotidien.



### Votre maison ancienne :

### un patrimoine rénové ET économe en énergie !

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin

vous accompagne

Le chauffage est le principal consommateur d'énergie dans la maison : pour réduire votre consommation, la première priorité est l'isolation : isoler les combles, le plancher du rez-de-chaussée, les murs, changer les fenêtres... Aujourd'hui, il est facile d'atteindre des niveaux de très basse énergie.

Mais il faut choisir les matériaux adaptés à votre habitation. Le chargé de mission habitat & énergie propose des conseils aux



particuliers dans le choix des isolants mais également concernant les dispositifs financiers auxquels vous pouvez prétendre. Il assiste les porteurs de projets pour les rénovations lourdes de leur logement afin de diviser par quatre les consommations énergétiques de ceux-ci.

### N'hésitez plus, faites vos travaux !

Si vous voulez réaliser des économies d'énergie en respectant l'environnement, mettre en valeur votre bâtiment qui a souffert avec le temps, et être conseillé dans votre projet global, le conseiller énergie et la chargée de mission patrimoine sont à votre disposition. Ces services sont gratuits et sans engagement de votre part, ils font partie de notre mission de service public.

**Vos contacts au Parc naturel régional Périgord Limousin : 05 53 55 36 00**

Stéphanie POUPLIER, chargée de mission Culture & Patrimoine

Victor LUMINEAU, chargé de mission Habitat & Énergie

## « Cercle de l'Amitié »

Avec un bilan moral et financier positif, l'année 2015 s'est déroulée avec dynamisme et convivialité pour les 176 adhérents :

- réunions mensuelles 70 participants en moyenne
- deux thés dansant 205 entrées
- sorties 104 participants
- deux repas 241 participants
- concours de belote 72 équipes
- loto : salle complète
- atelier mensuel tricot et broderie 8 participants en moyenne
- cours informatique 19 élèves
- sans oublier « Les retrouvailles des anciens élèves de l'école communale » années 1940 à 1950, organisées avec l'aide des associations et des élus de Champsac. Ce dimanche 7 juin fût une journée inoubliable pour les 111 participants (un grand merci à tous). Pour l'année 2016, le Conseil d'Administration et le Bureau reste inchangé, la cotisation annuelle toujours à 13 euros

### Programme :

- réunions mensuelles les 1<sup>er</sup> vendredi du mois, (sauf pour janvier, galette des rois le mercredi 6 janvier).
- repas le 7 mai (40 ans de l'association) et le 8 octobre
- thés dansants en mars et septembre
- concours de belote le dimanche 3 avril
- loto le dimanche 20 novembre
- Soirée Limousine, le 5 mars avec (Les Troubadours de la Combade)
- sortie à Feytiat, le jeudi 24 mars (L'Acadie qui se raconte)
- voyages : Le Puy du Fou les 2 & 3 juillet ; Journée Royale à Chambord entre Château et Chevaux (en septembre jour à fixer)
- atelier tricot et broderie 3<sup>ème</sup> mardi du mois (salle de réunions de l'association)

- Cours informatique (ancienne mairie) : le mercredi de 15H à 18H (débutants) ; le jeudi de 15H à 18H (semi-confirmés) et de 20H à 23H (confirmés).

- Assemblée Générale le vendredi 2 décembre 2016



Le bureau et la présidente du « Cercle de l'Amitié » remercient Monsieur le Maire, le Conseil Municipal et tous les bénévoles qui aident au bon fonctionnement de l'association.

Les retraités et préretraités désirant nous rejoindre, seront accueillis tout au long de l'année.



## L'A.C.C.A



L'association de l'ACCA est une équipe rajeunie avec 7 jeunes chasseurs de plus cette année qui ont moins de 25 ans ; soit une nette progression des chasseurs pour cette saison 2015-2016 puisque 57 chasseurs ont pris une carte de sociétaire.

### Plan de chasse 2014-2015 :

36 chevreuils, 63 renards, 26 ragondins

### Composition du bureau :

Président d'honneur : Guy BAUDRIER, Maire

Président actif : Michel COUDERT

Vice-Président : Raymond PAULIOUT

Secrétaire : Nicole CHADELAUD

Secrétaire adjoint : Didier REJASSE

Trésorier : Gérard LACAUD

Trésorier adjoint : Jean-Luc DESLANDES

Membres : Béatrice JUHEL, Guy CHADELAUD, Alain LACAUD, Christian TALLET, Patrick CHABEZ, Corentin LATHIERE

### Agenda des manifestations 2016 :

Dimanche 6 mars : Loto à la salle des fêtes de Champsac

Dimanche 7 août : concours de pêche et repas champêtre

Samedi 29 octobre : repas dansant

Le bureau et les chasseurs de l'A.C.C.A vous souhaitent une bonne année 2016 et vous remercie pour votre présence à nos manifestations, ainsi que les bénévoles qui nous aident tout le long de l'année et la municipalité pour le prêt de la salle des fêtes.



## Le Comité Des Fêtes

Durant l'année 2015 le comité des fêtes avec son équipe de bénévoles a organisé avec succès 7 manifestations afin de toucher et de plaire à un plus large public. Les manifestations se sont toujours déroulées avec dynamisme et convivialité dans une ambiance hilarante. Le repas disco a toujours autant de succès et a affiché complet. La fête des voisins a, cette année, mobilisé un plus grand nombre d'habitants sur la commune et ses environs.

Le 14 juillet a été un franc succès et nous en profitons pour remercier « Nicoline » pour son sens de l'humour et ses animations équestres qui ont été très appréciées. Nous remercions aussi la municipalité qui nous a permis de conclure cette soirée avec panache en offrant un superbe feu d'artifice.

En octobre, nous avons innové avec un loto gourmand qui a été une totale réussite suivi du même succès le concours de belote.

En décembre le clown « Bigoudi » a enchanté les petits et les grands avec une distribution de chocolats offerte par la municipalité. Ce clown, installé à Limoges, fait naître bon nombre de sourires sur le visage des enfants depuis une dizaine d'années. En effet, il peut animer l'anniversaire de vos enfants avec un spectacle.

#### Composition du bureau :

Présidente : Maryse PARVERIE

Vice-Présidents : Sylvie DELALLET, Michel GAUTHIER, Patrick VALAGEAS

Trésoriers : Bruno DUCOURTIEUX, Stéphane GUILLOU

Secrétaires : Hugo LAROUDIE, Clément RELIAT

Commissaire aux comptes : Raymond PAULIOUT, Christian TALLET

Le jeudi 5 mai (ascension) une course cycliste, La Route Du Limousin, est organisée : départ à 9h00 de Châlus. Cette manifestation se déroulera sur la journée à Champsac avec remise des bouquets le soir.

Le comité des fêtes remercie la municipalité qui, à chaque fois, nous a épaulé et aidé en nous prêtant salle et matériel, les généreux donateurs qui nous ont soutenu (commerçants, restaurateurs...) ainsi

que l'équipe de bénévoles qui a toujours travaillé dans la bonne humeur et qui espère grossir ses rangs avec ceux qui voudront et viendront les rejoindre.

Merci à tous.

La Présidente, Maryse PARVERIE



## Providanse

L'association "PROVI-DANSE" reste fidèle à son engagement qui est de promouvoir la musique traditionnelle et régionale (musette) afin de continuer à aider les associations locales et environnantes à animer leurs manifestations annuelles d'ordre privé ou des soirées gratuites comme le téléthon à Châlus.

Elle est composée de musiciens amateurs, bénévoles.



## AJC section gym

Le club de gymnastique de Champsac accueille un effectif confortable en cette saison.

Nous comptons parmi nous des recrues de communes voisines, ainsi que des jeunes filles de Champsac.

Les cours sont toujours aussi variés et innovants grâce à Catherine notre bénévole fidèle au poste.

Il reste encore de la place pour d'éventuelles nouvelles personnes qui souhaitent venir nous rejoindre.

Les cours sont donnés à la salle des fêtes de CHAMPSAC le mercredi soir de 21h à 22H.

Tous les membres du club vous souhaitent leur meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2016.



La Présidente, Isabelle LATHIERE

## Les Sacs à Dos

En 2015, Les Sacs à Dos a regroupé une quarantaine d'adhérents sous la houlette de Monique Tallet. Ils ont parcouru les beaux chemins très bien entretenus de Champsac et des communes environnantes. L'association organise

deux randonnées par semaine (avec une trêve en juillet-août) :

- une randonnée le lundi de 12 à 16 km pour les randonneurs plus aguerris,
- une randonnée le jeudi de 5 à 7 km pour les plus petits marcheurs.

Le départ se fait devant la mairie à 13h15 pour le lundi et à 13h30 pour le jeudi.

Chaque randonnée se fait dans la bonne humeur et les sacs à dos ont bien servi pour glaner quelques fruits d'été ou d'automne le long des chemins et ainsi régaler les prévoyants Ecureuils. Même les plus bavards et les plus rapides (certains se reconnaîtront !) savent désormais parfaitement appliquer la règle du « râteau » ! (merci Michel !)

Venez nous rejoindre pour faire travailler les muscles des jambes, du dos et les zygomatiques !!!!!!! Une sortie randonnée à la journée sur les communes de Montrol -Sénard, Mortemart (avec visite du village) et la Roche Frauchet est prévue soit en mai ou début juin pour les adhérents.

La cotisation annuelle s'élève à 15 euros. L'association vous souhaite une bonne année 2016 et espère de nombreux adhérent(e)s, surtout des messieurs peu nombreux à randonner !!! et n'hésitez pas à visiter le blog les sacs à dos champsacois.

Renseignements : Monique Tallet  
05 55 78 47 80





### FOOTBALL CLUB DU CANTON D'ORADOUR SUR VAYRES

Le football était présent depuis de nombreuses années à Champsac, Cussac et Oradour sur Vayres, mais suite à la désertification des campagnes, en 1996, ces trois clubs ont fusionné pour ne faire qu'une seule et même entité, le FCCO, afin de maintenir ce sport sur ces 3 communes et pouvoir donner aux jeunes des structures d'encadrements adaptées avec une école de football et des éducateurs diplômés.

En 2016, le FCCO fête ses 20 ans d'existence. A ce jour, son école de football a été labélisée 2 fois or et 1 fois bronze, et reste la seule école du département à avoir obtenu toute cette reconnaissance. Des ententes avec nos clubs voisins de Séreilhac, de

Rochechouart et du Val de Vienne avec les féminines ont permis d'avoir plusieurs équipes par catégories d'âge, pour que chacun puisse jouer à son niveau.

Le club comprend : 9 équipes exclusivement FCCO et 8 équipes en entente. 247 licenciés dont, 7 éducateurs fédéraux, 2 techniciens nationaux, 2 arbitres officiels

et 41 dirigeants qui œuvrent de mi-août jusqu'à fin juin. 95% des licenciés résident sur la com-com. Vous pouvez venir nous encourager sur les stades de Champsac, Cussac, Oradour sur Vayres, Séreilhac, Rochechouart, Saint Victurnien et tout dernièrement, Saint Mathieu.



Site internet : <http://fcco87.footeo.com/>

## Nouvelle association sur Champsac « l'instant d'un souffle »



L'Association a pour objet la découverte de la méditation et de la relaxation par le biais d'ateliers thématiques, l'organisation de conférences, marches méditatives et sorties de groupe.

Notre association est ouverte à tous, et permet de donner l'accès au plus grand nombre de personnes à des techniques simples de relaxation, de méditation, afin de gérer au mieux le stress de la vie quotidienne.

La relaxation permet de relâcher les tensions psychiques et physiques.

La méditation permet d'aller vers une meilleure connaissance de soi et un mieux-être global.

Que vous soyez déjà pratiquant ou novice, nous échangeons ensemble afin de créer une véritable dynamique de groupe.

Jeudi 21 janvier 18h30  
 Lundi 25 janvier 16h30  
 Mercredi 27 janvier 18h  
 Samedi 30 janvier 15h (Thème : pierres)  
 Vendredi 5 février 18h30  
 Samedi 6 février 15h (Respiration)  
 Lundi 15 février 16h30 (Enfants 8-11ans)  
 Samedi 20 février 15h (Animal totem)  
 Vendredi 26 février 18h30  
 Mercredi 2 mars 18h  
 Vendredi 11 mars 18h30

Samedi 19 mars 15h (découverte Reiki)  
 Samedi 26 mars 15 h (Arbres)  
 Mercredi 6 avril 18h  
 Jeudi 14 avril 16h (Enfants 8-11ans)  
 Vendredi 22 avril 18h  
 Mardi 3 mai 18h  
 Mercredi 18 mai 18h  
 Vendredi 27 mai 18h  
 Samedi 11 juin 15h (Marche méditative)  
 Vendredi 17 juin 18h  
 Mercredi 22 juin 18h

Le lieu de la séance sera déterminé par le nombre de participants.

La séance est suivie d'un moment convivial afin d'échanger sur les ressentis de chacun.

Les séances des samedis à 15h sont à thèmes (prévoir environ 2 heures) et nous demandons une participation de 5€.

Pour vous inscrire, nous contacter :

Sandrine Bureau 0678006596  
[sandrinebureau72@yahoo.fr](mailto:sandrinebureau72@yahoo.fr)  
 Page facebook Sandrine Bureau

Lydie Lebreton 0608091254  
[lydie.lebreton@wanadoo.fr](mailto:lydie.lebreton@wanadoo.fr)  
 Page facebook Lydie Lebreton

## CONCOURS DES MAISONS ET FERMES FLEURIES

La 57<sup>ème</sup> campagne de fleurissement de la Haute Vienne s'est achevée le 31 juillet 2015.

Le jury communal (Mmes CHADELAUD Nicole, DUPUY Danielle, GRAIG Valérie, LAROUDIE Simone, RANOUILLE Marie-Thérèse et Mr PAULIOUT Raymond) ont départagé, avec beaucoup de difficultés, les 53 lauréats pour sortir le plus méritant de chaque catégorie afin de le présenter au jury mandaté par le Comité Départemental.

-1<sup>ère</sup> catégorie : maison avec jardin visible de la rue

- 1<sup>er</sup> : Mr & Mme GRAULIER Jean-Pierre, 2 lotissement Boismartin  
Diplôme d'Honneur Départemental  
2<sup>ème</sup> : Mme ROSSER Anne, 1 Dougneix  
3<sup>ème</sup> : Mr DESCUBES Yves & COLOMBIER Viviane, 2 Grateloube

-2<sup>ème</sup> catégorie : décor floral installé sur la voie publique

- 1<sup>er</sup> : Mr LACAUD Gérard, 24 rue des Fontaines  
Diplôme d'Honneur Départemental  
2<sup>ème</sup> : Mme SIMPSON Julia, La Branchie  
3<sup>ème</sup> : Mr LAROUDIE Roger, 5 La Peytavigne

-3<sup>ème</sup> catégorie : balcon ou terrasse

- 1<sup>er</sup> : Mr & Mme LACAUD Jean Claude, 5 Bousseroux  
Diplôme d'Honneur Départemental avec Mention Spéciale  
2<sup>ème</sup> : Mr & Mme CHADELAUD GUY, La Roche  
3<sup>ème</sup> : Mr & Mme RANOUILLE Robert, 5 Chandeau

-4<sup>ème</sup> catégorie : fenêtres ou murs

- 1<sup>ère</sup> : Mme GRAIG Valérie, 1 Groslier  
Premier Prix Départemental  
2<sup>ème</sup> : Mr & Mme DEKKERS Hugo, 14 Lespinas  
3<sup>ème</sup> : Mme AUPETIT Hélène, 9 Chandeau

-6<sup>ème</sup> catégorie : hôtel, restaurant, café, commerce

- 1<sup>ère</sup> : Mme RANGER Véronique, 1 Bousseroux  
2<sup>ème</sup> : Boulangerie, pâtisserie ANNE-MARIE, 15 rue des Fontaines  
3<sup>ème</sup> : CHRISS"COIFF, 4 rue des Hirondelles

-7<sup>ème</sup> catégorie : parcs fleuris

- 1<sup>er</sup> : Mr & Mme MERIGAUD Daniel à La Vergnolle  
Diplôme D'Honneur Départemental avec Mention Spéciale  
2<sup>ème</sup> : Mr & Mme DUPUY Jean Pierre, 2 Dougneix  
3<sup>ème</sup> : Mr & Mme PAULIOUT Raymond, Bordeaux

-8<sup>ème</sup> catégorie : fermes fleuries

- 1<sup>er</sup> : Mr & Mme DESLANDES Jean-Luc, 1 Mazardy  
2<sup>ème</sup> : DESCUBES Yvette et Serge, 5 Grateloube  
3<sup>ème</sup> : Mr & Mme DEKKERS Théo, Cros

Le 8 mai 2016, Monsieur Guy BAUDRIER, Maire de la Commune, remerciera et récompensera les 53 lauréats et amis des fleurs, pour leur fidèle participation, leur investissement personnel et la qualité des réalisations pour l'embellissement du bourg et des villages.



## Fermeture de la Trésorerie d'Oradour-sur-Vayres A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016

Pour les opérations relatives aux produits locaux (factures de cantine, loyers, redevances d'ordures ménagères ...) et aux impôts émis après le 1<sup>er</sup> janvier 2016 (impôt sur le revenu, taxe foncière, taxe d'habitation ...) vous relèverez de La Trésorerie de Châlus-Dournazac



**communes de Champagnac la Rivière, Champsac, Marval :**  
votre interlocuteur sera désormais la Trésorerie de Châlus-Dournazac

### Coordonnées :

21, avenue François Mitterrand  
87230 CHALUS-DOURNAZAC

☎ : 05.55.78.43.58

☎ : 05.55.78.56.76

✉ : [t087005@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:t087005@dgfip.finances.gouv.fr)

### Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
- le mardi, jeudi et vendredi de 13h15 à 16h30

\*\*\*

Références Compte Banque de France  
pour le règlement des produits locaux

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
30001	00475	D8710000000	48

pour le règlement des impôts

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
30001	00475	871D0000000	48

Pour vos opérations relatives aux arriérés d'impôts émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 (impôt sur le revenu, taxes foncières, taxe d'habitation ...), votre interlocuteur sera :



### LA TRESORERIE DE ROCHECHOUART

### Coordonnées :

Trésorerie de Rochechouart  
4, rue Victor Hugo  
87600 ROCHECHOUART

☎ : 05.55.03.62.74

☎ : 05.55.03.76.78

✉ : [t087024@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:t087024@dgfip.finances.gouv.fr)

### Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
- le lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 16h00

\*\*\*

Références Compte Banque de France

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
30001	00475	874E0000000	58

Une permanence sera également assurée par un agent des Finances publiques au sein de la future Maison de Services au Public de Cussac, de façon périodique notamment lors de la campagne de déclaration des revenus et lors de la sortie des avis de taxe foncière et d'habitation.

En cas de difficulté d'orientation vers votre interlocuteur, vous pouvez contacter la Direction Régionale des Finances Publiques – Division Stratégie au **05 55 45 68 08**



Pour nous joindre, **COMPOSEZ** le :

**05.55.00.00.02** ST LAURENT SUR GORRE

**05.55.78.10.04** ORADOUR SUR VAYRES

**05.55.00.30.09** SAINT MATHIEU

ou en cas d'URGENCE le **17** ou **112**

La **Gendarmerie Nationale**, institution militaire garante de votre sécurité, de votre paix et de la protection de vos biens est implantée localement à ST LAURENT SUR GORRE, ORADOUR SUR VAYRES et ST MATHIEU.

Le chef-lieu de communauté à **ST LAURENT SUR GORRE** offre un accueil **permanent** dans les plages horaires d'ouverture de bureau du **lundi** au **samedi** inclus de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures ainsi que le **dimanche** et les jours fériés de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures.

Pour les brigades de proximité d'ORADOUR SUR VAYRES et de SAINT MATHIEU l'accueil hebdomadaire au public est réparti comme suit :



**\*\*\* ORADOUR-SUR-VAYRES : le mercredi de 14 heures à 18 heures.**

**\*\*\* SAINT-MATHIEU : le vendredi de 14 heures à 18 heures.**

Dans des cas particuliers, un créneau horaire complémentaire peut être mis en place.

En dehors de ces horaires ou en cas d'urgence, **24 heures sur 24 et 7 jours sur 7**, l'interphone mis à votre disposition vous met en **relation immédiate** avec un opérateur.

Des missions de prévention de proximité, de police sur la route, de secours et d'assistance sont réalisées quotidiennement par les gendarmes de la communauté de brigades. Néanmoins votre vigilance et votre aide nous est précieuse :

**Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !**

- **Protégez votre domicile** ; système de fermeture fiable, volets, entrebâilleur, grilles, éclairage automatique, porte fermée, etc...
- En cas de **visite ou de doute**, sollicitez une carte professionnelle, appelez sans tarder la brigade de Gendarmerie, ne jamais laisser le visiteur seul,
- **Si vous possédez un coffre-fort**, il doit être hors de vue des visiteurs et scellé dans la mesure du possible.
- **Photographiez** tous vos objets de valeur pour en faciliter les recherches et pour vous justifier auprès de votre assurance. Conservez factures et numéros de série.
- En cas d'**absence**, aviser vos voisins et la gendarmerie dans le cadre des opérations **Tranquillité Vacances**, des patrouilles de surveillance seront organisées.



Des référents sûretés sont présents au sein de votre communauté de brigades de ST LAURENT SUR GORRE. Ces militaires interviennent à la demande ou d'initiative auprès des entreprises, commerçants et artisans afin de prévenir des atteintes aux biens et d'apporter des conseils en matière de sécurité.





# ZOOM SUR L'ÉLAGAGE

ERDF - Electricité Réseau Distribution France - entreprise à qui la loi a confié la mission du service public de l'électricité, développe, exploite et entretient les réseaux électriques. A ce titre, l'activité d'élagage fait partie de ses missions pour garantir une bonne qualité d'électricité pour chaque utilisateur du réseau public électrique.

## Les règles de sécurité

À respecter aux abords des lignes électriques :

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 volts, à moins de 5 mètres des lignes supérieures à 50 000 volts
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'un câble nu ou en contact avec un câble isolé
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service dépannage d'ERDF
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service dépannage d'ERDF



▲ Câble électrique isolé

◀ Câble électrique nu

L'arrêté interministériel du 17 mai 2001 définit : "la zone interdite à la végétation autour des câbles électriques avec aucun surplomb de la végétation sur le couloir de l'emprise de la ligne".

Distances minimales que la végétation ne doit pas franchir

	Réseau	Câble nu	Câble isolé
Basse Tension	1 m	0 m	
Haute Tension	2m	0 m	

## Les responsabilités

L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant notamment si les trois conditions suivantes sont réunies :

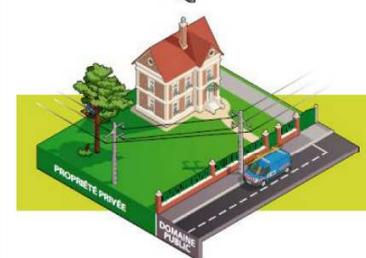
- La plantation de l'arbre est postérieure à la ligne
- L'arbre n'a pas été planté aux distances légales
- L'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est située la ligne

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée. **Aucun élagage ne peut être entrepris à moins de 3 m. des lignes sans autorisation au préalable par ERDF** par l'envoi d'une DT-DICT sur [www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr)

L'élagage est à la charge d'ERDF

Dans les autres cas ERDF assure l'élagage. Chaque propriétaire en est informé au préalable ainsi que la mairie. Cet élagage est à la charge financière d'ERDF.

Avant toute intervention ERDF informe les propriétaires et les mairies. Non propriétaire du bois élagué, ERDF doit laisser sur le terrain ou le long de la route les branches coupées lors de l'élagage.



## Pour contacter ERDF :



- Dépannage Haute-Vienne : 09.72.67.50.87
- Pour toute autre demande : 09.69.32.18.75

ERDF dépense chaque année près de 1,3 million d'euros sur cette activité et traite environ 400 km d'élagage sur les réseaux moyenne et basse tension.



## Vie pratique ...

### Mairie

Tél. : 05 55 78 43 33 Fax : 05 55 78 46 40

E-mail : [mairie@champsac.fr](mailto:mairie@champsac.fr)

Site Internet : [www.champsac.fr](http://www.champsac.fr)

Horaires d'ouverture :

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi

8h30-12h00 / 13h30-18h00

Mercredi 8h30-12h00

Samedi 8h30-12h00

### Ecoles

RPI Champsac-Champagnac-la-Rivière

Ecole élémentaire de Champsac :

Tél. : 05 55 78 50 00

Ecole élémentaire de Champagnac-la-Rivière :

Tél. : 05 55 78 26 47

Cantine de Champsac

Tél. : 05 55 43 25 24

Horaires Garderie : 7h00 – 8h45

16h30 – 19h00

### Assistante sociale (sur rendez-vous)

Maison de la Solidarité du Département Ouest  
Limousin

Mme Noilhac 05 55 43 06 06

### Coordnatrice gérontologique

Mme Betoulle

05 55 05 02 35

### UNA (aide & accompagnement à domicile)

05 55 02 46 01

### SIRPA

05 55 78 15 62

### SAUR

09 72 67 50 87

### EDF

05 87 23 10 01

### Trésorerie de Châlus

21, avenue F. Mitterrand

87230 CHALUS-DOURNAZAC

Tél. : 05 55 78 43 58

Mail / [t087005@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:t087005@dgfip.finances.gouv.fr)

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 9h00-12h00

Le mardi, jeudi et vendredi : 13h15-16h30

### Communauté de communes des Feuillardiers

La Monnerie 87150 Cussac

Tél. : 05 55 78 84 07 [contact@feuillardiers.com](mailto:contact@feuillardiers.com)

### Collecte ordures ménagères

**A compter du 1<sup>er</sup> février 2016 le passage de la collecte des ordures ménagères se fera le jeudi matin.**

### Collecte des encombrants

**2 fois par an : juin & octobre**

### Carte d'accès aux déchetteries

Obligatoire et délivrée au bureau des ordures ménagères 87150 CUSSAC [om@feuillardiers.com](mailto:om@feuillardiers.com)

### Parc Naturel Régional Périgord-Limousin

La Barde 24450 LA COQUILLE

Tél. : 05 53 55 36 00 Mail : [info@pnrpl.com](mailto:info@pnrpl.com)

### Gendarmerie Nationale

d'Oradour s/Vayres – St Laurent s/Gorre

05 55 78 10 04

### Pompiers 18

### SAMU 15

### LES RESTOS DU CŒUR

Centre de Cussac 05 55 70 25 86

Accessible aux habitants de Champsac

Ouvert le vend 14h00 - 16h00



## L'ADIL 87 vous informe gratuitement sur le logement

L'ADIL 87 délivre environ 10 000 consultations chaque année dans le **domaine juridique, financier et fiscal relatif au logement**.

### Les conseils juridiques :

- **Relations propriétaires-locataires** : contrat de location, droits et obligations des parties, non décence, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer et de charges...
- **Accession à la propriété** : contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, assurances, garanties décennales et autres ...
- **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic ...
- **Relations de voisinage** : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux ...

### Les conseils financiers et fiscaux :

- **Conseils financiers et fiscaux en accession à la propriété** : études de financement, frais annexes liés à l'accession, les assurances,...
- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux,
- **Amélioration de l'habitat** : prêts et subventions de l'Anah, des collectivités locales, de la CAF, de la MSA, crédits d'impôts ...

### Des permanences près de chez vous :

Site	Dates	Horaires	Lieu
<b>Bellac</b>	<b>2<sup>ème</sup> &amp; 4<sup>ème</sup> mardi</b>	9h30-12h30	Maison du Département
<b>Bessines</b>	<b>1<sup>er</sup> &amp; 3<sup>ème</sup> mardi</b>	9h30-12h00	Maison du Département
<b>Bujaleuf</b>	<b>3<sup>ème</sup> mardi</b>	14h15-16h45 <i>Uniquement sur rendez-vous</i>	Mairie
<b>Châteauneuf la Forêt</b>	<b>1<sup>er</sup> mardi</b>	16h00-17h30	Mairie
<b>Eymoutiers</b>	<b>1<sup>er</sup> mardi</b>	14h00-15h30	Mairie
<b>Saint Junien</b>	<b>1<sup>er</sup> &amp; 3<sup>ème</sup> jeudi</b>	9h30-12h00	Maison du Droit
<b>Saint Yrieix</b>	<b>2<sup>ème</sup> &amp; 4<sup>ème</sup> jeudi</b>	9h30-12h00	Maison du Département

<b>Magnac Laval</b>	<b>2<sup>ème</sup> &amp; 4<sup>ème</sup> mardi</b>	14h00-16h30	Maison du Département
<b>Cussac</b>	<b>1<sup>er</sup> &amp; 3<sup>ème</sup> jeudi</b>	14h00-16h30	Mairie
<b>CAF</b>	<b>2<sup>ème</sup> &amp; 4<sup>ème</sup> jeudi</b>	14h00-17h00	Caisse d'Allocations Familiales

## Un site Internet : [www.adil87.org](http://www.adil87.org)

Il contient de nombreuses rubriques, dont « **Se loger en Haute-Vienne** », « **Les offres de terrains en lotissement** », « **Amélioration de l'habitat** », « **Non décence et habitat indigne** », « **Impayés de loyers et expulsion** »...

Il comporte de nombreux **modèles de lettres**.

Il permet aux internautes de **connaître les dernières nouveautés législatives et réglementaires**.

## Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h30 /13h30 - 17h30

*(Les mardis et jeudis uniquement sur rendez-vous)*

**ADIL 87** – 28, avenue de la Libération 87000 Limoges

**Tél. :** 05 55 10 89 89 **Site internet :** [www.adil87.org](http://www.adil87.org)



## Jeunes de 16 à 25 ans...

La Mission Locale Rurale assure une mission de service public et offre un **accompagnement socio-professionnel** aux jeunes de 16 à 25 ans non scolaires. Elle est présente en Haute Vienne sur **4 antennes** (Aixe sur Vienne, Saint Junien, Saint Yrieix la Perche et Bellac) et **14 Permanences**.

**Vous avez moins de 26 ans, vous n'êtes plus scolarisé, vous recherchez un emploi, une formation, un contrat en alternance, des conseils sur votre orientation professionnelle....venez nous rencontrer !**

Un conseiller vous proposera un **accompagnement individuel**, des conseils personnalisés, des **ateliers collectifs**, **l'accès à des formations, des rencontres avec des employeurs**, des stages en entreprise et un **appui pour négocier votre futur emploi**.

Vous bénéficierez aussi de son **aide** dans votre recherche de **logement**, votre accès à la **mobilité** (location de scooters, accès aux transports en commun, aides à l'obtention du permis de conduire), **l'accès à vos droits dans le domaine de la santé** et à un **réseau pour la vie quotidienne** (sport, loisirs, culture)...



**Depuis avril 2015**, la Mission Locale s'engage dans **l'expérimentation Garantie Jeunes**.

**Vous êtes sans ressources ou vous avez des ressources très modestes** (inférieures ou égales au RSA), vous n'êtes **ni scolarisé, ni en emploi, ni en formation et sans soutien familial**, vous avez entre **18 et 25 ans** et vous **voulez travailler** ; la Garantie Jeunes permet un **socle de ressources de 461,26€ par mois dans le cadre d'un accompagnement vers l'emploi pendant 12 mois**.



### Permanence à la Mairie d'Oradour-sur-Vayres

Rue du Général de Gaulle

Le mardi

Pour convenir d'un rendez-vous : Contacter la Mission Locale Rurale au

☎ 05.55.02.05.71.

## Jeunes, Entreprises et Collectivités...

### La Mission Locale Rurale vous accompagne vers l'Emploi ...

#### Une Equipe pour **REPONDRE** au mieux à vos besoins :

- La Mission Locale met à votre service les compétences et l'expérience d'une **équipe pluridisciplinaire**.
- Un Relais Emploi et des conseillers référents seront **vos interlocuteurs privilégiés**.
- Une offre de services **gratuite**.

#### Un **APPUI** au recrutement : Préparation, Mise en œuvre et **Accompagnement**.

- **Identifier** et analyser des profils de postes.
- **Diffuser votre offre** selon les critères choisis.
- Pré sélectionner des candidatures et/ou **proposer des candidats**.
- **Aider à la décision** du choix du contrat de travail.
  - Information et présentation des différentes mesures et contrats existants :  
**Contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, Contrat Emploi d'Avenir...**

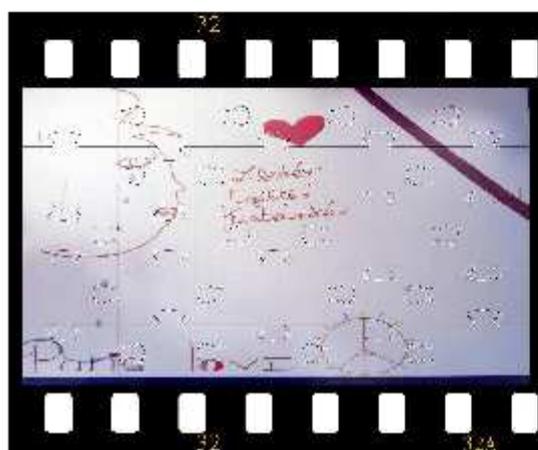


- Organiser une **période de stage**, préalablement à l'embauche.
- Rechercher une **formation adaptée** au jeune et à l'entreprise.
- Un **suivi renforcé** pendant la période d'essai et tout au long du contrat.

#### Favoriser la **RENCONTRE** des Jeunes et des Entreprises :

- **Promouvoir les métiers et secteurs** à travers des visites d'entreprises et des enquêtes métiers.
- Participer à des Simulations d'entretien d'embauche : **Job Dating** Jeunes et entreprises.
- Mettre en place une **immersion en entreprise** afin de vérifier l'employabilité d'un candidat...

Contacts et Informations au ☎ 05.55.70.45.74



PUBLICATION : MAIRIE DE CHAMPSAC  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :  
MAIRIE DE CHAMPSAC  
PHOTOS : MAIRIE DE CHAMPSAC  
IMPRESSION : TEXTO 87200 ST JUNIEN  
DEPOT LEGAL : 2016